

**Comité Technique Paritaire Ville et CCAS - Représentants de la collectivité -
Modifi- cation de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 1995**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 10 juillet 1995, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Comité Technique Paritaire.

Il y aurait lieu d'y apporter une modification. En effet, Mme DUPRIET, déléguée titulaire -représentante de la collectivité- a obtenu sa mutation dans une autre ville.

Il est proposé de la remplacer par M. KOESLER, nouveau Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale.

M. LE MAIRE : Je suis heureux de vous présenter le nouveau Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale, M. KOESLER, à qui je souhaite un bon travail. Monsieur KOESLER, vous siégerez donc désormais au Comité Technique Paritaire du Centre Communal d'Action Sociale et de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 1^{er} juillet 1996.